



# ENSEIGNANTS, CPE, PSYEN : JE VEUX UNE JUSTE RÉMUNÉRATION

OCTOBRE 2022

## RÉMUNÉRATIONS DES CORPS ENSEIGNANTS : LA RÉALITÉ

Malgré différentes revalorisations (Jospin, PPCR), **le pouvoir d'achat des enseignants a baissé de 28 % entre 1982 et 2018**. Cette baisse s'explique essentiellement par le gel prolongé de la valeur du point d'indice et la hausse de cotisations sociales.

Les écarts de rémunération entre les corps d'enseignants se sont réduits (hors heures supplémentaires) mais **les écarts avec les autres agents de catégorie A de la Fonction publique se sont creusés en raison des primes et des indemnités** conséquentes dans les autres ministères.

## DES AVANCÉES OBTENUES :

- Prime d'attractivité, 1<sup>ère</sup> réponse à des mesures d'urgence demandées par le Sgen-CFDT ;
- Prime d'équipement informatique et prise en charge d'une partie de la mutuelle santé ;
- Hausse du point d'indice en 2022 ;
- Déconnexion partielle de l'inspection et de la promotion d'échelon ;
- Augmentation du nombre de promotions à la hors classe pour tous les corps d'enseignants ;
- Garantie d'accès au dernier échelon de la HC pour une carrière complète d'enseignant ;
- Création de la classe exceptionnelle qui reconnaît des conditions particulières d'exercice ;
- Création des IMP : reconnaissance du travail fait par des missions particulières ;
- Meilleur reclassement (3<sup>ème</sup> concours) pour 5 années d'exercice dans le privé.

## CE QUE VEUT LE SGEN-CFDT :

- **Des rémunérations à la hauteur des missions**, dès l'entrée dans le métier et avec une réelle progression dans la carrière ;
- **La reconnaissance du travail réel et une revalorisation sans activités supplémentaires ;**
- **La déconnexion totale de l'évaluation et du déroulement de carrière ;**
- **La suppression des accélérateurs de carrière au 6<sup>ème</sup> et au 8<sup>ème</sup> échelon ;**
- **Le rattrapage des écarts de rémunération** par des primes reconnaissant le travail fourni et les niveaux de responsabilité et d'expertise (**Alignement de l'ISAE sur l'ISOE, doublement de l'ISOE pour la rentrée 2023 et triplement pour 2024**).

**JE VEUX UNE JUSTE RÉMUNÉRATION,  
DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022, JE VOTE SGEN-CFDT !**